



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers municipaux

Question écrite n° 72250

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que le droit local d'Alsace-Lorraine permet la destitution des conseillers municipaux qui ne font pas preuve d'une assiduité suffisante lors des réunions de conseil municipal. Elle lui demande de lui indiquer combien de fois cette disposition a été utilisée au cours des dix dernières années et, le cas échéant, dans quelles communes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72250

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 419